

Programme de travail de la commission
Premier semestre 2015

Au premier semestre 2015, la Commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime a pour mission de :

- Décider des modalités concernant le dispositif d'accréditation et suivre la mise en place de ce dispositif
- Réfléchir aux modalités de communication et d'information permettant de lancer la dynamique autour du label
- Présenter le label aux entités intéressées
- A la demande des organismes de contrôle ou des postulants à la certification, apporter des compléments ou des précisions quant à l'interprétation du référentiel ou du plan de contrôle cadre